

Procédure de vote

Le jeudi 25 juin 2020, vous allez recevoir un courriel pour participer au vote à bulletin secret. Le mail que vous recevrez comprendra un lien strictement personnel. Celui-ci vous donnera accès à une page web pour voter les différentes résolutions et le renouvellement du Conseil d'Administration. Après validation en bas de page, vos différents votes seront enregistrés.

Les différents résultats seront consultables en suivant le même lien dès la fin du vote, le samedi 27 juin 2020 à 11h00.

Si vous ne recevez pas le courriel, merci de le faire savoir via contact@aoi-fr.org ou par téléphone au 01 57 63 99 68. Il se peut en effet que l'adresse dont nous disposons soit incorrecte, obsolète ou filtrée par votre anti-spam.

Vote 1

Les rapports moral et financier ainsi que le rapport du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont disponibles sur le site internet de l'AOI (aoi-fr.org).

Résolutions

1ère résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport d'activité 2019.

2ème résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport financier 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'association, après lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes annuels 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat aux réserves.

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'association donne quitus au Bureau et au Conseil d'Administration pour l'ensemble de la gestion de l'exercice écoulé.



Vote 2

Renouvellement du Conseil d'Administration de l'AOI Samedi 27 juin 2020

5 postes à pourvoir

Les candidats :

Guillemette CLAPEAU
François COURTEL
Pierre JAHAN
Christian PELLISTRANDI
Alexis THIRIEZ